



BUDGET PREVISIONNEL 2024

Rapport de présentation

VILLE DE PLOEMEUR (budget principal et annexes)

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023



Les obligations légales du vote du budget primitif

19/12/2023

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle doit être mise en ligne sur le site internet de la Ville à compter de l'adoption des délibérations auxquelles elles se rapportent.

COMPRENDRE LE BUDGET

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise **les recettes et les dépenses** de la commune pour une année civile. Il doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril.

Le maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux. Le conseil municipal quant à lui vote le budget

Le budget communal est divisé en 2 parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité.
- à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne application des procédures comptables.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET

▣ le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, des ressources humaines et des projets d'investissement futurs. Son objectif est de présenter en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'est tenu le 14 Novembre 2023.

▣ le budget primitif : c'est le premier acte budgétaire de l'année, il prévoit les **dépenses et les recettes** pour l'année entière.

▣ les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux besoins en cours d'année.

▣ le compte administratif : il constitue l'arrêté des comptes de la Ville et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.

▣ le compte de gestion : il s'agit de la comptabilité du trésorier. L'arrêté des comptes de la ville officialisé par le vote du compte administratif doit être conforme à l'arrêté au compte de gestion.

FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations qui concernent l'exploitation, autrement dit, la gestion courante des services.

On y retrouve principalement :

- **en dépenses**, les charges de personnel, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées aux associations...
- **en recettes**, les ressources fiscales, les dotations versées par l'État...

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la Ville.

Elle concerne essentiellement :

- **en dépenses**, les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette...
- **en recettes**, l'autofinancement c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts...

BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en équilibre. Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service.

La ville dispose au 1^{er} janvier 2024 de deux budgets annexes :

- la cuisine centrale Ti Lipous
- la Zac centre Boug



RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE 2020-2026 LA STRATEGIE FINANCIERE

Malgré des incertitudes contextuelles fortes, la situation financière de la Ville est saine. C'est pourquoi, la ville s'oriente pour 2024 vers la poursuite de ses priorités pour une ville toujours plus durable, proche de ses habitants et tournée vers l'avenir.

Objectif 1 : Contenir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement et maximiser les recettes dans un contexte inflationniste,

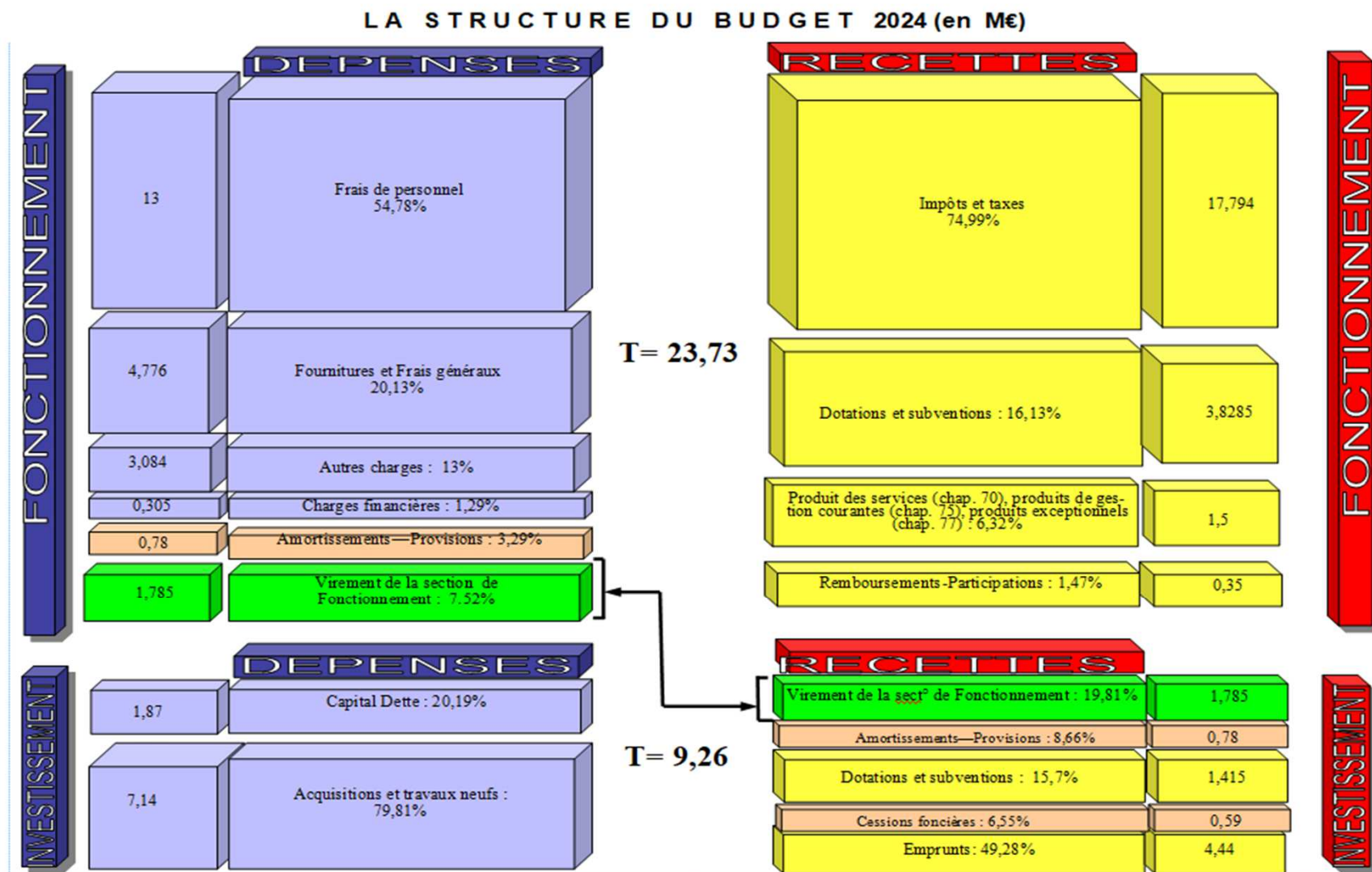
Objectif 2 : Poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services,

Objectifs 3 : Assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins et moyens,

Objectif 4 : Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà des standards acceptés,

Objectif 5 : Ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

Structure du budget
 2024
 en Fonctionnement
 et en Investissement





FONCTIONNEMENT

Hausse de 750 K€ des recettes réelles par rapport au BP 2023 (+3,26%) à 23.730 K€ (principalement due à l’actualisation des bases fiscales de +5% ➡ +790 K€)

Baisse des DMTO (prévision à 950 K€ en 2024 contre 1.200 K€ en 2023)

Légère progression des dotations d’Etat

19/12/2023

FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Une dynamique portée par l’actualisation des bases fiscales décidée par l’Etat sans hausse des taux d’imposition

Chap.	RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution (en %)
64	REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES	1 380 500,00 €	1 500 000,00 €	8,66%
73	IMPOTS ET TAXES	17 225 000,00 €	17 794 000,00 €	3,30%
74	DOTATIONS ET COMPENSATIONS	3 663 500,00 €	3 828 500,00 €	4,50%
75	REVENUS LOCATIFS	344 000,00 €	252 500,00 €	-26,60%
76-77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	17 000,00 €	5 000,00 €	ns
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	22 980 000,00 €	23 730 000,00 €	3,26%
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	
	DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES	22 980 000,00 €	23 730 000,00 €	

FONCTIONNEMENT
23,73 M€

Dont :

Produits de service :
1,5 M€

Impôts et taxes :
17,8 M€

Dotations et participations :
3,8 M€

Autres produits :
0,6 M€

BP 2024 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ☐ Des produits de services en légères hausse liés notamment à la refacturation de charges de fonctionnement à la Zac Bourg Centre du budget principal,
- ☐ Contributions directes (+790 K€) liées à l'actualisation des bases fiscales (+5%) et à la hausse physique des bases,
- ☐ Baisse des DMTO estimée à 950 K€ en 2024 (réalisation estimée à 1.150 K€ en 2023),
- ☐ Hausse des dotations d'Etat (+76 K€ de la DGF – effet population 2023 – et + 40 K€ de la DNP)
- ☐ Baisse des revenus locatifs du patrimoine (-90 K€) liée aux ventes des locaux SPIE et du camping.



un autofinancement en hausse de 860 K€ (estimation à 1,785 M€ en 2024 contre 0,925 M€ en 2023)

FONCTIONNEMENT

Diminution de 110 K€ de dépenses réelles par rapport au BP 2023 (-0,52%) à 21.165 K€ (principalement due à la baisse de 480 K€ des dépenses énergétiques)

Un autofinancement en augmentation de 860 K€ (+93%) à 1.785 K€ du fait principalement de l'actualisation des bases fiscales (+5%)

19/12/2023

BP 2024 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 958 300,00 €	4 776 000,00 €	-3,68%
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 800 000,00 €	13 000 000,00 €	1,56%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 014 200,00 €	2 912 500,00 €	-3,37%
66	CHARGES FINANCIERES	262 500,00 €	305 000,00 €	16,19%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00 €	9 500,00 €	ns
739	REVERSEMENT FISCALITE	215 000,00 €	158 000,00 €	ns
68	PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS	0,00 €	4 000,00 €	ns
022	DEPENSES IMPREVUES		0	ns
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	21 275 000,00 €	21 165 000,00 €	-0,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	780 000,00 €	780 000,00 €	
	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	925 000,00 €	1 785 000,00 €	
	DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	1 705 000,00 €	2 565 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES	22 980 000,00 €	23 730 000,00 €	

FONCTIONNEMENT

23,73 M€

**Charges générales :
4,776 M€**

**Masse salariale :
13 M€**

**Autres charges de
gestion : 2,9 M€**

**Charges financières :
0,3 M€**

**Autres charges :
0,17 M€**

**Opérations d'ordre :
2,56 M€**

BP 2024 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

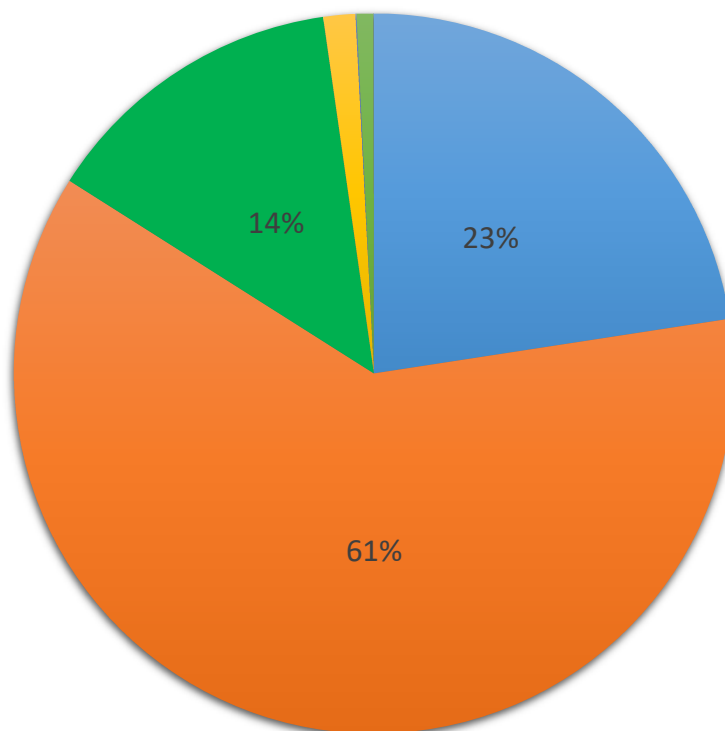
- ☐ Des charges à caractère général évaluées à 4.776 M€ (4.958 K€ en 2023) dont les principales évolutions sont les suivantes :
 - - 480 K€ sur les dépenses d'énergies (750 K€ inscrites au BP 2024) contre 1.230 K€ en 2023,
 - + 300 K€ de charges générales (révision contrat CREM Océanis (+70 K€), hausse du nombre de repas vendus dans les SPL de la ville, défense incendie et maintenance bornes, contrat SELLOR gestion des ports, contrat TET, hausse des carburants, maintenances de nouveaux progiciels métiers etc)
- ☐ Masse salariale en hausse de 200 K€ par rapport au BP 2023 à 13 M€ liée à la revalorisation en année pleine du point d'indice, à l'augmentation de 5 pts d'IM pour tous les agents au 01/01/24, à la hausse des cotisations CNRACL, à la 3^{ème} tranche de revalorisation du régime indemnitaire, au GVT...),
- ☐ Une baisse des autres charges de gestion courante (due à la réduction de la subvention d'équilibre de la cuisine à 160 K€)
- ☐ Baisse de la pénalité loi SRU (83 K€ contre 140 K€ en 2023)
- ☐ Des frais financiers en hausse de + 40 K€ afin d'anticiper un nouvel emprunt et tenir compte de la hausse des taux variables.



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

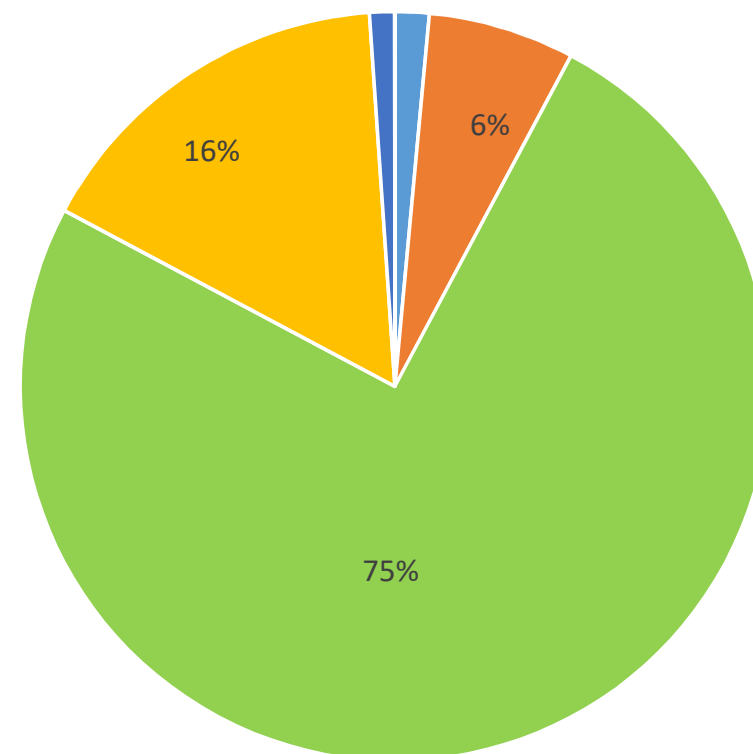
STRUCTURE DES DEPENSES/RECETTES AU BP 2024

BP 2024 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



■ 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL ■ 012 CHARGES DE PERSONNEL
 ■ 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE ■ 66 CHARGES FINANCIERES
 ■ 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES ■ 739 REVERSEMENT FISCALITE
 ■ 68 PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS

BP 2024 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



■ 64 REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL ■ 70 PRODUITS DES SERVICES
 ■ 73 IMPOTS ET TAXES ■ 74 DOTATIONS ET COMPENSATIONS
 ■ 75 REVENUS LOCATIFS ■ 76-77 RECETTES EXCEPTIONNELLES

FONCTIONNEMENT / AUTOFINANCEMENT

Les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat et en particulier dans le cadre du plan de résilience, permettent malgré le contexte actuel très contraint, d'améliorer les niveaux d'épargne et maintenir la bonne situation financière de la collectivité.

LE BUDGET 2024 SE CARACTERISE PAR UNE HAUSSE IMPORTANTE DU NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT

Recettes de fonctionnement : +3,26%

Dépenses de fonctionnement : -0,52%

Autofinancement dégagé de 1.785 K€ en 2024 (925 K€ en 2023)

**Avec une baisse
des dépenses de
fonctionnement de
110 K€ et une
hausse de 750 K€
de recettes,
l'autofinancement
estimé en 2024
augmente de
860 K€ à 1.785 K€**



20 Emprunts

Encours de dettes
 au 01/01/2024
 15.113.618 €
 (15.125.341 € en 2023)

100% sécurisée

Taux moyen : 1,76%

Durée de vie
 résiduelle
 9 ans et 9 mois

Ligne de trésorerie
 3 M€

19/12/2023

LA DETTE ET LA TRESORERIE

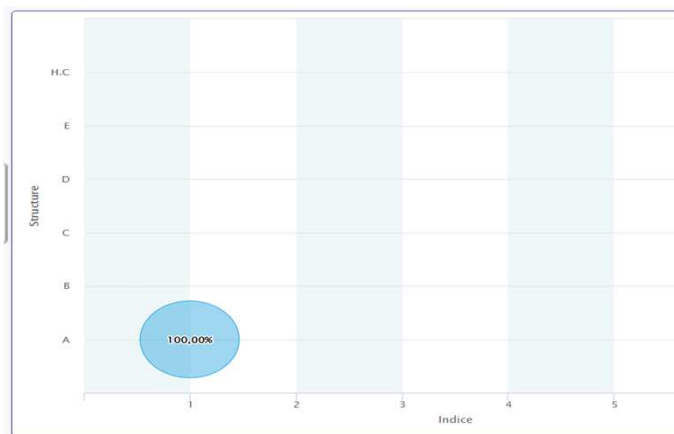
Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

→ UNE DETTE ET UNE TRESORERIE SAINES POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS

Dette par type de risque (avec dérivés)

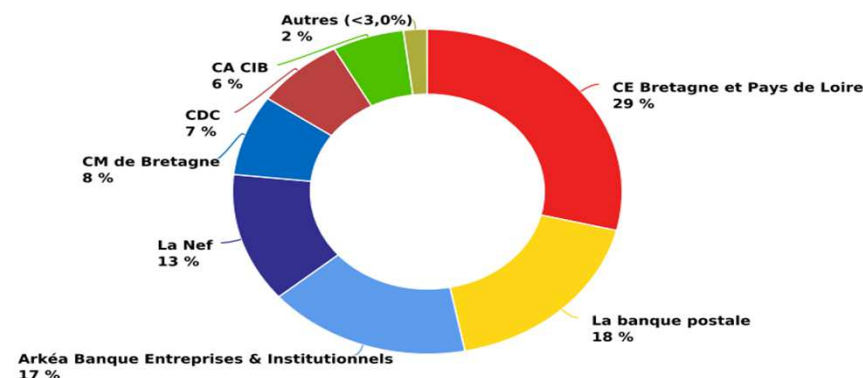
Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)
Fixe	13 189 426,98 €	87,27%	17	1,44%
Variable	1 924 191,46 €	12,73%	3	3,22%

Charte de Gissler



Dette classée en A1 : 15.113.618 €
 (20 contrats soit 100 % de l'encours)

Répartition par banque au 31/12/2023



Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Montant initial	Date d'échéance
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	4 361 691,37 €	5	28,86%	7 125 000,00 €	01/09/2037
La banque postale	2 728 666,93 €	3	18,05%	4 680 000,00 €	01/08/2034
Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels	2 551 999,95 €	3	16,89%	5 130 000,00 €	30/08/2033
La Nef	1 949 598,65 €	1	12,90%	2 000 000,00 €	31/05/2038
Crédit Mutuel de Bretagne	1 213 333,36 €	1	8,03%	1 400 000,00 €	30/10/2036
Caisse des Dépôts et Consignations	1 112 362,01 €	2	7,36%	1 700 000,00 €	05/08/2031
CA Corporate & Investment Bank	900 032,00 €	3	5,96%	4 000 000,00 €	15/12/2027
Crédit Agricole du Morbihan	295 934,17 €	2	1,96%	300 950,00 €	15/07/2038
Société Générale	Extinction d'emprunt		0,00%	4 500 000,00 €	01/11/2023
Dexia			0,00%	3 565 000,00 €	01/07/2023
Banque Populaire Grand Ouest			0,00%	2 000 000,00 €	25/12/2023

LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

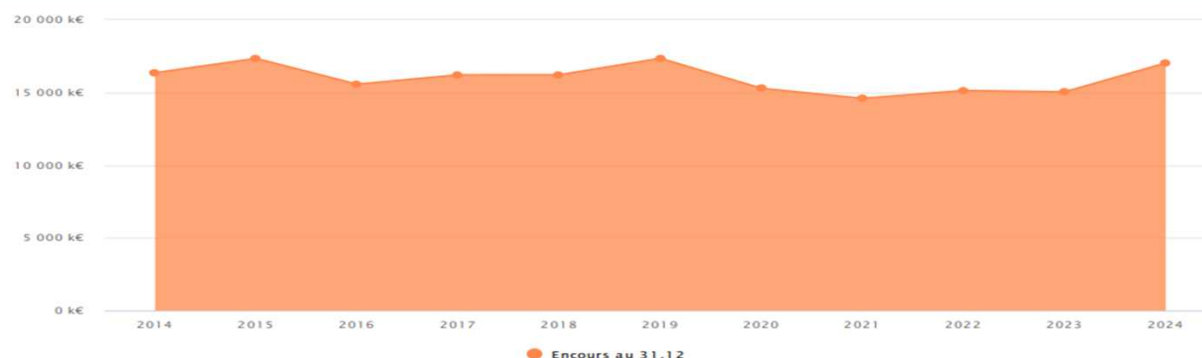
Encours de la dette de la ville et des budgets annexes :

15 113 K€ (788 € par habitant) au 01/01/2024

15 125 K€ (821 € par habitant) au 01/01/2023

16 346 K€ (883 € par habitant) au 01/01/2015

Encours de dette



Annuité de la dette de la ville et des budgets annexes :

2 585 K€ (135 €/habitant) au 01/01/2024

2 522 K€ (137 €/habitant) au 01/01/2023

2 107 K€ (114 €/habitant) au 01/01/2015

Encours de dettes
au 01/01/2024

15.113.618€
(788 € par habitants)

Annuité de la dette

2.585 K€
(135 € par habitants)

LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

Maintien d'un ratio d'endettement < à 7 ans

Optimisation de la dette et maintien d'une structure majoritairement à taux fixe

Ajustement du volume d'emprunt contracté en fonctions des besoins de financement

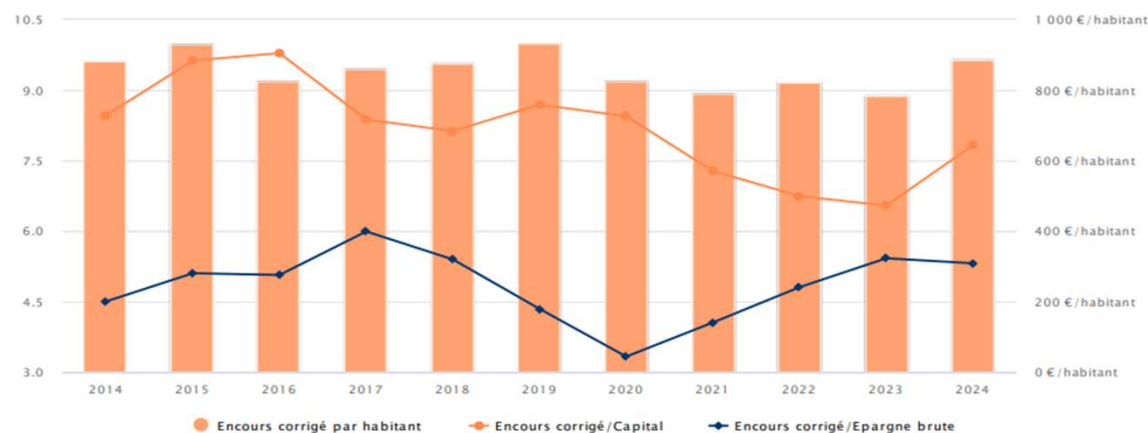
19/12/2023



Diminution de l'annuité du fait de l'arrivée à échéance d'emprunts en 2024

Stabilité de l'encours de dette et maintien d'une soutenabilité de la dette < 7 ans sur les prochaines années

Ratios de dette



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2024

BP 2024 – L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement
de 7,055 M€

Emprunt de 4,4 M€

Peu de subventions
inscrites (inscription
après notification)

Refacturation du budget
principal au budget Zac
Centre Bourg (Foncier :
590 K€ + études : 120 K€)

Dépenses		Recettes	
Capital dette	1 870 000,00 €	Recettes non affectées (FCTVA - TLE...)	1 200 000,00 €
Capital emprunts assortis ligne de trésorerie		Subventions et participations :	95 000,00 €
AC transferts compétences eaux pluviales	85 000,00 €	Autres recettes (refact. budget zac hors foncier)	120 000,00 €
Avances remboursables SPL	- €	Amortissements	780 000,00 €
Opération d'ordre entre section		Virement section de fonctionnement	1 785 000,00 €
Inscriptions nouvelles	7 305 000,00 €	Emprunts Budget Principal	4 690 000,00 €
		Cessions	590 000,00 €
	9 260 000,00 €		9 260 000,00 €

LES 3 AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

Formalisation d'un programme pluri annuel d'investissement fondée sur 3 politiques :

Ploemeur, une ville en transition

Ploemeur, une ville qui se dessine

Ploemeur, une ville pour tous



UNE VILLE EN TRANSITION

Face à l'urgence climatique, la Ville investit pour l'avenir pour s'adapter aux évolutions climatiques. Parce que les investissements d'aujourd'hui sont les économies et la qualité de vie de demain, la Ville accélère ses efforts de sobriété et d'efficacité énergétique : poursuite et amplification des actions de déploiement des énergies renouvelables (réseaux de chaleur public desservant bâtiments publics et privés, développement du photovoltaïque en autoconsommation collective, isolation thermique par l'extérieur des bâtiments publics, poursuite du plan de voies cyclables, ...



UNE VILLE QUI SE REDESSINE

L'année 2024 et les suivantes seront marquées par le démarrage des travaux de la ZAC Centre Bourg dans le cadre de Ploemeur 2030, qui vise à favoriser une évolution quantitative et qualitative des constructions, la mixité sociale et générationnelle, et le partage de l'espace public en privilégiant notamment la mobilité durable mais aussi par la poursuite des travaux d'aménagement du Fort Bloqué et de la rue de Larmor...



UNE VILLE POUR TOUS

Cet axe retrace les projets liés au bien vivre ensemble et aux dynamiques liées à la citoyenneté, aux politiques en faveur des familles et de la solidarité. On y retrouvera notamment en 2024 la poursuite du budget participatif, le lancement d'études sur la rénovation du complexe Océanis et le terrain synthétique, l'engagement de la rénovation de la salle St Mathurin etc.

INVESTISSEMENT 2024-2026

Ploemeur, une ville
qui se dessine
12 M€

Ploemeur, une ville
en transition
3,6 M€

Ploemeur, une ville
pour tous
5,6 M€

Plus de 21 M€
investis sur les 3
prochaines années

INVESTISSEMENT – PPI 2024 - 2026

Principales opérations	2024-2026	2024	2025	2026
Ploemeur, une ville qui se redessine	12 008 000 €	4 010 000 €	5 123 000 €	2 875 000 €
dont :				
Réaménagement du Fort Bloqué	3 520 000 €	1 535 000 €	1 985 000 €	
Aménagement de la ZAC Centre Bourg	5 573 000 €	1 410 000 €	2 173 000 €	1 990 000 €
Aménagement rue de Larmor	200 000 €	200 000 €		
Entretien/amélioration du patrimoine routier	2 580 000 €	780 000 €	940 000 €	860 000 €
Ploemeur, une ville en transition	3 299 500 €	1 306 500 €	1 524 000 €	469 000 €
dont :				
Déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux	737 000 €	423 000 €	314 000 €	
Isolation thermique par l'extérieur (écoles)	465 000 €	275 000 €	100 000 €	90 000 €
Décarbonation des modes de chauffage (pompes à chaleur)	250 000 €	150 000 €	100 000 €	
Avance remboursable à la SPL pour réalisation d'un réseau de chaleur au centre ville	670 000 €		335 000 €	335 000 €
Mutation écologique des ports du Pérello et Anse du Stole (mouillage à faible impact)	339 000 €	115 000 €	224 000 €	
Programme d'adaptation au changement climatique des cours d'écoles et accueils de loisirs	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Aménagement des voies vélos	734 000 €	250 000 €	242 000 €	242 000 €
Ploemeur, une ville pour tous	5 893 500 €	1 988 500 €	1 779 000 €	2 126 000 €
dont :				
Budget participatif	540 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Rénovation de la salle omnisports St Mathurin	500 000 €		200 000 €	300 000 €
Rénovation du terrain synthétique	720 000 €	20 000 €		700 000 €
Acquisition du Cruguellic	250 000 €	250 000 €		
Etudes programmatique de rénovation du complexe Oceanis	20 000 €		20 000 €	
TOTAL PPI 2024-2026	21 201 000 €	7 305 000 €	8 426 000 €	5 470 000 €

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – RECETTES

UN FINANCEMENT ASSURE PAR EMPRUNT ET DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 1.200 K€ en 2024 et se décompose en :

- 800 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- 400 K€ de taxe d'aménagement (TA)



Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 95 K€



Les subventions d'équipement proviennent du **Département** (75 K€ au titre du programme de solidarité territoriale) et 20 K€ du produit des amendes de police,

Chapitre 16 : L'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre comptable du budget s'établit à 4,8 M€

Chapitre 024 : Les cessions foncières prévues correspondent à la revente d'une partie du foncier au budget Zac Centre Bourg; par ailleurs, le budget principal comptabilise la refacturation des études relatives à la ZAC (120 K€)

Chapitre 28 : Les dotations aux amortissements et divers s'établissent à 780 K€

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 1.785 K€ en 2024

Un financement
assuré par
emprunt et un
autofinancement
important



BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

BUDGET CUISINE CENTRALE TI LIPOUS

**La cuisine
centrale, c'est :**

30 satellites
desservis

500.000 repas
produits chaque
année et une
moyenne de 1.370
repas par jour

19 agents

Un contexte financier
contraint par
l'inflation des
dépenses
alimentaires et
énergétiques

Des ajustements effectués
pour limiter le besoin de
financement

- Le passage en bac inox,
- Le développement de la polyvalence des agents,
- La mise en concurrence des fournisseurs,
- L'ajustement des menus

Pour 2024, à périmètre constant, le budget devrait avoisiner en Fonctionnement 1,9 M€ financé par les ventes de repas produits et par une subvention d'équilibre du budget principal évaluée à 150.000 €.

BUDGET ZAC CENTRE BOURG

Le programme des équipements publics prévu dans le dossier de création reste d'actualité, tout en intégrant une notion de phasage (Phase 01 (2023-2030) et phase 02 (2031-2038)).

Il comprend la réalisation de deux équipements prioritaires du plan guide :

- Un équipement intergénérationnel, type salle polyvalente dont la programmation reste à préciser, destiné notamment aux associations.
- Le parkway ou layon urbain, grand axe Est-Ouest pour favoriser les modes de déplacements doux.

Il comprend également la réalisation des équipements d'infrastructures sur l'ensemble des espaces publics majeurs du périmètre.

- L'aménagement de la rue Sainte-Anne entre l'église et la chapelle,
- L'aménagement paysager de la place de Bretagne et de celle des Forces Françaises Libres,
- L'aménagement des rues de Kervam, de Quéven, de Saint-Exupéry, et des abords de la salle Océanis,
- L'aménagement des rues de Saint-Bieuzy, Jean Moulin et le giratoire de Kerdroual.

BUDGET ZAC CENTRE BOURG

DEPENSES PREVISIONNELLES		PHASE 01 2023-2030	Imputation ZAC	Imputation VILLE
Foncier		3 589 208 €	3 589 208 €	- €
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre		1 639 500 €	459 060 €	1 180 440 €
Travaux d'aménagement / Infrastructures		9 355 500 €	2 619 540 €	6 735 960 €
Equipements publics de superstructures		2 000 000 €	560 000 €	1 440 000 €
Gestion d'opération		600 000 €	600 000 €	- €
Autres dépenses		128 000 €	128 000 €	- €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)		17 312 208 €	7 955 808 €	9 356 400 €
RECETTES PREVISIONNELLES		PHASE 01 2023-2030	Imputation ZAC	Imputation VILLE
Recettes de cession de terrain et charge foncière		9 085 208 €	6 173 000 €	2 912 208 €
Subventions		2 271 100 €	635 908 €	1 635 192 €
Participations constructeurs (L311-4)		1 146 900 €	1 146 900 €	- €
Produits divers		119 732 €	- €	119 732 €
Participation d'équilibre de la Ville		- €	- €	- €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES (HT)		12 622 940 €	7 955 808 €	4 667 132 €
TOTAL DEFICIT PREVISIONNEL (HT)		4 689 268,35 €	- €	4 689 268,35 €
TOTAL EXCEDENT PREVISIONNEL (HT)		- €	0,00 €	- €
MONTANT FINANCE PAR LA VILLE (HT)				4 689 268,35 €